

Dossier d'inscription

Pièces à fournir pour une inscription scolaire

- le livret de famille,
- la carte d'identité du ou des responsable(s) légal(aux),
- le carnet de santé de votre enfant (la partie vaccinations obligatoires).
- Si votre enfant était déjà scolarisé dans une autre école :
 - ✓ un certificat de radiation délivré par l'ancienne école.
- 2 justificatifs de domicile :
 - ✓ Une copie de la taxe d'habitation ou d'impôt sur le revenu ou du bail (contrat de location) ou du titre de propriété
 - ✓ Attestation de la CAF ou MSA

- 4 justificatifs de domicile à transmettre si la famille est hébergée :
 - ✓ L'attestation sur l'honneur de l'hébergeant qui héberge la famille
 - ✓ ET la carte d'identité de l'hébergeant
 - ✓ ET le justificatif de domicile de l'hébergeant (Une copie de la taxe d'habitation ou d'impôt sur le revenu ou du bail contrat de location ou du titre de propriété)
 - ✓ L'hébergé transmet une attestation de la CAF ou MSA

- Pour les parents divorcés : photocopie de la page du jugement de divorce précisant l'autorité parentale et la résidence principale de l'enfant.
- Pour les parents séparés sans jugement : déclaration sur l'honneur indiquant la résidence principale de l'enfant et l'autorité parentale.

Transmission des documents à viescol@challans.fr ou directement à la mairie